

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Mai 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/06

OBJET : Liaison Meaux - Roissy-en-France - barreau RN3/RN2. Acquisitions foncières. Commune de Claye-Souilly.

- Canton de Claye-Souilly.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif à l'acquisition par le Département de plusieurs parcelles nécessaires au projet de liaison Meaux – Roissy-en-France – barreau RN3/RN2.</p>

Le projet de réalisation de la liaison Meaux – Roissy-en-France – barreau RN3/RN2 pris en considération par notre Assemblée lors des séances des 15 décembre 2000 et 22 novembre 2002 nécessite des acquisitions foncières.

Pour la 1^{ère} phase (doublement de la RD 212 en place) celles-ci sont à ce jour quasiment achevées.

Pour la 2^{ème} phase (dispositif d'échangeur de la RD 212 en place avec l'infrastructure nouvelle et création d'un barreau de desserte de la Z.I. de Mitry), les négociations en cours ont actuellement conduit à des accords sur la moitié des parcelles nécessaires.

Dans le cadre des premières négociations qui viennent de démarrer, menées avec les propriétaires et locataires concernés par la 3^{ème} phase de l'opération consistant en la réalisation de la section nouvelle RN3/RD212, un accord a été conclu avec un propriétaire concerné par cet aménagement, sur la base des estimations établies par la trésorerie générale de Seine-et-Marne.

Les deux emprises prélevées sur sa propriété seront, après travaux, incorporées dans le domaine public routier départemental.

L'annexe jointe au présent rapport vous donne le détail du propriétaire concerné ainsi que le montant des indemnités qui lui sont dues.

Afin de permettre le versement de ces indemnités et le transfert effectif des propriétés qui conditionne la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux travaux, je vous remercie de bien vouloir adopter la délibération jointe au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

PROPRIETAIRE CONCERNE

Commune de Claye-Souilly

Propriétaire	Cadastre	Superficie en m ²	Estimation de France Domaine en €	Coût de l'acquisition foncière en €	Coût de la prise de possession anticipée des terrains en €
M. Claude CHANSON	Issu de ZD 175	12 086	113 072	113 072	10 188,40
	Issu de ZD 172	13 385			

Dossier n° 3/06 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. PARIGI
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Liaison Meaux - Roissy-en-France - barreau RN3/RN2. Acquisitions foncières. Commune de Claye-Souilly.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de France Domaine du 15 octobre 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 25 471 m² appartenant à Monsieur Claude CHANSON, provenant des parcelles cadastrées ZD 175 et ZD 172 situées sur le territoire de la commune de Claye-Souilly et par conséquent le versement des sommes de 113 072 € pour l'indemnité foncière et de 10 188, 40 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ces terrains.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

